



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
 Lundi : 17h00 – 18h30
 Mercredi : 13h30 – 18h30
 Samedi : 09h30 – 11h30

Lundi 07 novembre 2022



Infos.....!

N° 214

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre à 09h30 salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mr ROUX Jean-Christophe, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme ROMEI Corinne, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

Excusée : Mme TAUPIN Elodie.

Pouvoir : Mme TAUPIN Elodie à Mr MARTHELEUR Arnaud,

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme PEROTTI Marie.

1- Adoption du compte rendu de la séance du 05 novembre 2022:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 05 novembre 2022.

2- Choix des entreprises pour la construction des locaux destinés à la restauration et à l'accueil périscolaire.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres et de la commission communale « Bâtiments et Patrimoines » élargie à l'ensemble du conseil municipal, en date du 24 novembre 2022, en présence du maître d'œuvre, le maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres et entreprises suivantes pour la construction du local destiné à accueillir la restauration scolaire et l'accueil périscolaire :

Lot	Désignation des lots	Estimation H.T.	Entreprises mieux disantes	Offre de base H.T.	Variante H.T.	Total retenu H.T.
1	Maçonnerie-démolition VRD	85 000.00	VAZ CONSTRUCTION	96 904.95	416.76	97 321.68
2	Charpente bois	11 000.00	DEQUIROT	13 209.60		13 209.60
3	Couverture tuiles –zinguerie	19 100.00	DYBIEC OBS	24 727.00		24 727.00
4	Menuiserie extérieures PVC et aluminium	16 500.00	LAMBERT MENUISERIE	22 159.00		22.159.00
5	Plâtrerie-Faux plafonds	18 100.00	AMANCIO	19 066.89		19 066.89
6	Menuiserie intérieure	5 800.00	BEAU MASSON	9 076.68		9 076.68
7	Carrelage –faïence	13 200.00	MUSA CARRELAGE	13 333.33		13 333.33
8	Peinture –Revêtements muraux	5 500.00	BROGGI	7 206.95		7 206.95
9	Electricité –CFO-CFA	17 000.00	ASSIER	13 731.00		13 731.00
10	Plomberie-Sanitaires	7 400.00	DENIS	10 996.40		10 996.40
11	Chauffage-Rafrachis.-ventilation	35 000.00	AUBE FROID	37 355.80		37 355.80
12	Mobilier de cuisine	16 400.00	AUBE FROID	10 190.00		19190.00
Total estimation de base H.T.		233 400.00	Total H.T.	267 767.60	416.73	268 184.33

**Ecart avec l'estimation réalisée en 2020 :+ 34 784.33 soit + 14.90%

Le Conseil ayant pris connaissance du rapport d'analyse des offres reçues et, après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité de ses membres de retenir les offres et les entreprises telles que figurant dans le tableau ci-

dessus,

Mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision, notamment les marchés avec les différentes entreprises retenues.

3- Modification régie périscolaire :

Le maire rappelle que :

- Par délibération du 25 fev. 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, a décidé de la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits issus de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire,
- Que par décision N° 01 du 21 juillet 2022, le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver était fixé à 1 200.00 €.
- Que Monsieur le Trésorier payeur, par avis du 24 novembre 202, a émis favorable à porter le montant de l'encaisse à 4 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres, d'annuler la délibération du 05 novembre pour vice de forme, et de porter l'encaisse de la régie de recettes *restaurant scolaire et accueil périscolaire* à 4.000.00 €.

4- Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube (C.D.G. 10) pour l'assistance aux collectivités dans l'utilisation des logiciels.

Le maire rappelle que :

- par délibération du 05 novembre 1993, année d'informatisation de la mairie, la commune de Barbuise adhère à la convention d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion communale proposée par le CDG 10.
- La convention en cours arrive à expiration le 31 décembre 2022,
- La prestation proposée est la suivante : Accompagnement des agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des logiciels métiers et des outils de gestion de la relation citoyenne .
- Les conditions financières de cette adhésion sont les suivantes : 550.00€ /par an

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et pris connaissance de la convention annexée et en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité de ses membres, le renouvellement de cette convention « assistance aux collectivités dans l'utilisation des logiciels » avec le CGD10 aux conditions proposées,

Autorise le maire à signer cette convention.

5-Recensement de la population en 2023:

Le maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement de la population communale aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 sous l'égide de l'INSEE.

Le maire propose que :

- Madame Sabrina LESEUR, secrétaire de mairie, soit recrutée en qualité de coordonnateur communal,
- Madame Chantal TOUCHERON, agent recenseur en qualité d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

6-Recrutement d'agents contractuels en cas d'absence ou de surcroît de travail:

Le maire rappelle au Conseil Municipal que:

- Tout au long de l'année, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le recrutement d'agents occasionnels ou saisonniers peut être nécessaire,
- Par ailleurs, les besoins du service peuvent aussi justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles pour de multiples raisons.
- Qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le maire à recruter des agents pour faire face à ces différents cas de figure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres, le maire à recruter des agents contractuels pour l'année 2023, dans les cas évoqués ci-dessus.

7-Modification du tableau des effectifs:

Suite à la mutation de Mme BOSCHÉ, agent technique au poste d'ATSEM et du départ en mutation de Mr BACQUET, agent technique à 25 heures /semaine, le maire propose que la durée hebdomadaire de ce poste de travail soit portée à 35h. annualisées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres.

8-Projet intercommunal :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet intercommunal présenté par la Communauté de Communes du Nogentais, notamment :

- Des moyens humains et de mutualisation des services tant dans le domaine administratif que technique,

- Des moyens matériels avec l'aménagement du nouveau siège rue du Général de Gaulle à Nogent sur Seine,
 - Des moyens financiers avec les prévisions de dépenses et de recettes,
 - Du plan d'action prévisionnel de la mise en œuvre de ce projet,
- Et en avoir délibéré, accepte ce projet intercommunal à l'unanimité de ses membres.

9-Avis du Conseil Municipal sur le projet de Réserve Nationale de la Bassée Champenoise :

Le maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté inter-préfectoral N° PCICP2022290-001, Madame la Préfète de l'Aube et Monsieur le Préfet de la Marne ont prescrit une enquête publique du 07 novembre au 16 décembre 2022 portant création de la Réserve Naturelle Nationale (R.N.N.) de la Bassée Champenoise .

Le maire précise que ce projet de réserve naturelle de la Bassée Champenoise s'étend sur 2 486 hectares, 2 départements, 3 communautés de communes et 10 communes dont Barbuise pour une superficie de 260 hectares, dont une partie reprend les forêts alluviales déjà classées en zones Natura 2000.

Après avoir consulté le dossier d'enquête publique, en particulier :

- Le rapport socio-économique,
- L'étude scientifique,
- La cartographie,
- Le projet de décret annexé,

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à ce projet sous réserve de réponses aux questions relatives notamment :

- Au tracé définitif,
- A certains travaux nécessaires dans le cadre de la lutte contre les inondations,
- A l'utilisation des embarcations à moteur,
- A la gouvernance future de cette réserve.

10-Droit de passage :

Suite à la délibération du 5 novembre 2022, le Conseil Municipal, après avoir entendu les conseillers municipaux qui se sont rendus sur le terrain, décide à l'unanimité de ses membres de n'autoriser qu'un passage piéton sur les parcelles communales ZS 38 et 40 pour accéder aux parcelles ZS 122 et 123, sans avoir à traverser la parcelle ZS 124.

11-Logiciels informatiques pour la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.

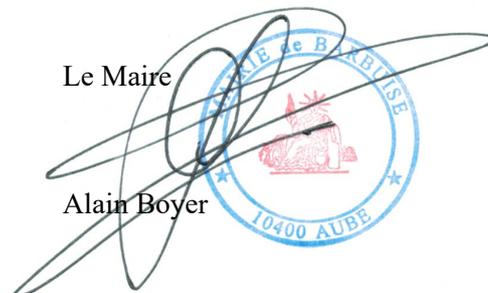
Afin de faciliter la réservation des repas et de plages d'accueil en périscolaire, le maire propose de mettre à la disposition des parents d'élèves un service en ligne leur permettant d'effectuer toutes les opérations (réservations, paiements, gestion des absences, etc....). Ce service devrait aussi permettre de faire économiser du temps agent.

Le maire précise que le coût du matériel et des logiciels nécessaires à la mise en place de cette gestion informatisée est de 1850.00 € (valeur au 1er décembre 2022 par notre fournisseur JVS Mairistem).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres:

- Accepte cette proposition,
- Mandate le maire pour passer commande auprès du fournisseur,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Le Maire



Alain Boyer